

COMMUNE DE MONTMIRAIL

Procès-verbal

Conseil municipal du 24 février 2022

Par convocation en date du dix-sept février deux mille vingt deux, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-quatre février deux mille vingt deux, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Etaient présents: Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Valérie JACQUINOT, Nelly GRIFFON, Claudine ZUBER, Dominique THUAULT, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BÉNARD, Christine GUIMAREY, Sabine MARY, Christian TIXIER, Jean-Pierre SCHANG, José RIBEIRO DE ARAUJO, Mohamed BENHAMED, Marie-Claude HIMMESOETE, Karine BOCQUET, Catherine BONNY HANNEQUIN, Yannick MATON, Coralie ADNOT, Victor DA SILVA,

Absents excusés : Régis NOIZET, Pierre QUILLERÉ,

Absents: Ludovic VAN WAESBERGE, Céline FAGOT, Sébastien VERDRU

Coralie ADNOT est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

N° 2022-10013 Affaires Générales- installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-4,

Vu le Code électoral et notamment l'article 270,

Considérant que Monsieur Jérémy Araqué a présenté sa démission,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Le conseil municipal:

- prend acte de l'installation de Monsieur Bernard CRÉPIN en qualité de conseiller municipal,
- prend acte de la modification du tableau du conseil municipal

N° 2022-10014 Affaires Générales- remplacement de membres au sien des commissions municipales

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération no 2020-9862 en date du 10 juin 2020 constituant les commissions municipales,

Considérant la démission de Madame Lydie Lahaye siégeant dans les commissions " culture, tourisme, animation et fleurissement" et " sécurité",

Considérant la candidature de Monsieur Bernard Crépin,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- de procéder au vote à main levée
- de désigner Monsieur Bernard Crépin membre des commissions " culture, tourisme, animations et fleurissement" et "sécurité

N° 2022-10015 Affaires Générales - Désignation d'un membre au sein de la commission des finances et des travaux de la communauté de communes de la Brie Champenoise

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la communauté de communes de la Brie Champenoise à pourvoir au remplacement de Monsieur Araqué, conseiller communautaire, au sein des commissions des finances et des travaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de procéder à la nomination à main levée et de désigner les personnes suivantes:

Christine GUIMAREY à la commission des travaux CCBC

Jean-Pierre SCHANG à la commission des finances CCBC

N° 2022-10016 Affaires Générales - désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération no 2020-9863 en date du 10 juin 2020,

Vu la liste de candidature déposée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité:

- de procéder à la nomination des nouveaux membres à main levée

-d'accepter les modalités pour le dépôt des candidatures et l'élection des nouveaux membres, en cas de modification partielle de la composition, n'entraînant pas l'obligation d'un renouvellement complet de la commission

-de procéder à l'élection de deux nouveaux membres suppléants pour procéder au remplacement des deux sièges laissés vacants comme suit:

Résultat:

Coralie ADNOT

Marie-Claude HIMMESOETE

N° 2022-10017 Affaires Générales- désignation des membres de la commission de délégation de service public

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération no 2020-9864 en date du 10 juin 2020,

Vu la liste de candidature déposée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité:

- de procéder à la nomination des nouveaux membres à main levée

-d'accepter les modalités pour le dépôt des candidatures et l'élection des nouveaux membres, en cas de modification partielle de la composition, n'entraînant pas l'obligation d'un renouvellement complet de la commission de délégation de service public

-de procéder à l'élection de deux nouveaux membres suppléants pour procéder au remplacement des deux sièges laissés vacants comme suit:

Résultat:

Coralie ADNOT

Marie-Claude HIMMESOETE

N°2022-10018 Affaires Générales- désignation des membres élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Pour rappel, le ccas est composé de 12 membres avec pour moitié des membres issus du conseil municipal et pour moitié des membres proposés par les associations à but social oeuvrant à Montmirail.

Il convient de remplacer Madame Lahaye qui siégeait en tant que membre élu. Le siège vacant est pourvu dans l'ordre de la liste présentée en 2020. Cette liste ne comportait que 6 noms. Aussi, est-il nécessaire conformément à l'article R 123-9 du code de l'action sociale et des familles de proposer la liste complète et de procéder au renouvellement des membres élus.

Une nouvelle liste a été déposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

-accepte de procéder à la désignation à main levée

-désigne la liste suivante pour siéger au CCAS

Nelly Griffon, Marie-Claude Himmesoete, Elisabeth Benard, Claudine Zuber, Catherine Bonny Hannequin, Dominique THUAULT

N°2022-10019 Finances-tarifs des droits de place

Vu l'article L2214-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif suivant des droits de place:

Marché de Montmirail du lundi et du samedi:

Commerçant non abonné 1,50€/ml

Le mètre linéaire de façade (profondeur 2m50)

N°2022-10020 Finances- renouvellement de la ligne de trésorerie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant le décalage entre le paiement des dépenses d'investissement et la réception des subventions qui nous ont été attribuées par nos partenaires,

Considérant la consultation faite auprès de différents organismes de crédit,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité:

-de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne selon les caractéristiques suivantes

Montant: 530 000€

durée :12 mois

taux d'intérêt €STR plus marge 0.70% (€str floor à zéro)J+1

Frais de dossier 0,10% soit 530€

Paiement des Intérêts chaque mois civil par débit d'office

-de préciser que les crédits correspondants aux frais financiers seront inscrits dans le budget

-d'autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjointe aux finances à signer auprès de la caisse d'épargne tous les actes contractuels afférents à cette opération

N°2022-10021 Urbanisme- cession de la parcelle YC 70

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des Domaines,

Vu la délibération no 2021-9992 en date du 04 novembre 2021,

Considérant le changement de l'entité juridique se portant acquéreur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité:

-D'abroger la délibération no 2021-9992 en date du 4 novembre 2021

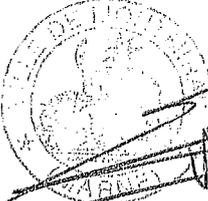
-d'autoriser Monsieur Le Maire à céder la totalité de la parcelle YC 70 soit 5 390 m2 à la SCI DACAMA au prix de 8€ le m2 pour un total de 43 120€

-de désigner Maître Laval pour la rédaction de l'acte de vente

-d'autoriser Monsieur Le Maire ou un Maire-adjoint à signer tout document relatif à cette affaire

l'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h00

 Etienne DHUJCO
Maire de Montmirail
